

Numéro	DL200619-MP02	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Aliénations	
Objet	Cession au profit de l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée en section 40 n° 998/24, rue des Peupliers à Illkirch-Graffenstaden	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt le dix juillet à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni, à l'Illiade - en session ordinaire -, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

Etaient excusés :

- Madame Marie RINKEL ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Madame Marie COMBET-ZILL ayant donné procuration à Monsieur Thibaud PHILIPPS
- Madame Sandra DIDELOT ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER

Nombre de conseillers présents :	32
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	3 juillet 2020
Date de publication délibération :	16 juillet 2020
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	16 juillet 2020

XXVI. PATRIMOINE COMMUNAL

4. CESSION AU PROFIT DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG DE LA PARCELLE CADASTRÉE EN SECTION 40 N° 998/24, RUE DES PEUPLIERS À ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

La Ville est propriétaire d'un terrain situé rue des Peupliers, en face du Centre Technique Municipal.

Il accueille notamment un poste de transformation électrique et comprend une partie aménagée en voirie. Cette parcelle, cadastrée à Illkirch-Graffenstaden en section 40 n° 372/24, n'étant pas utile à la commune, vu sa configuration et ses caractéristiques, des discussions ont été engagées en vue de sa cession. Elles ont été menées, d'une part, avec STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX pour la vente de l'emprise accueillant le poste électrique et avec L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG pour la vente de la portion aménagée en voirie ainsi que, d'autre part, avec CLAUDE FRIEDRICH IMMOBILIER pour le reliquat, espace vert libre de toute occupation.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de céder l'emprise aménagée en voirie, désignée ci-dessous, au profit de l'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, selon les conditions suivantes, acceptées par l'EUROMÉTROPOLE, compétente en matière de voirie.

La parcelle dont il s'agit est cadastrée, à Illkirch-Graffenstaden, en section 40 n° 998/24, d'une contenance approximative de 8 centiares, rue des Peupliers, en nature de terre.

Elle est issue de la parcelle de plus grande contenance cadastrée, à Illkirch-Graffenstaden, en section 40 n° 372/24 selon procès-verbal n° 4793, certifié par le service du cadastre le 22 octobre 2018.

Un transfert de propriété, dans le cadre des dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, au bénéfice de l'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, et à titre gratuit, semble pertinent.

Il est précisé que la Division du Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques du Domaine a estimé la valeur vénale du bien décrit ci-dessus à 1 € HT, compte tenu de son absence de valeur marchande.

Conformément à l'article 1593 du Code civil, l'acquéreur supportera les frais d'établissement de l'acte de vente ainsi que, bien entendu, les impôts, taxes et droits d'enregistrement pouvant être dus par lui, en qualité d'acquéreur.

Vu le procès-verbal d'arpentage n° 4793, certifié par le service du cadastre le 22 octobre 2018 ;

Vu le plan de localisation ;

Vu les avis de la Division du Domaine n° 2018/0778 et n° 2020-218-0389 ;

Il est proposé au conseil municipal :

- **d'approuver la cession de la parcelle cadastrée, rue des Peupliers à Illkirch-Graffenstaden, en section 40 n° 998/24, d'une contenance approximative de 8 centiares, au profit de l'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG, aux conditions ci-avant exposées et notamment à titre gratuit ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou pièce nécessaire en vue de procéder à ladite cession, notamment à conclure l'acte de vente.**

**Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
adopte la présente délibération.**

- Pour : 28** PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, BONN Catherine, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, RINKEL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, COMBET-ZILL Marie, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DREYFUS Elisabeth, DABYSING Davina, FRIDLI Antoine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara
- Abstentions : 7** FROEHLY Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

